



L'ARSLA REJOINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE LA CHARTE !

Agréée depuis 2011, l'ARSLA s'est portée candidate au conseil d'administration du Comité de la Charte pour une meilleure représentativité des « petites associations » (budget de moins de 2 millions d'euros) qui représentent plus de 60% des membres du Comité. Le label « Don en confiance » est un atout majeur dans des organisations de notre taille et nous aide dans notre développement. Nous en sommes fiers et devons encourager les structures faisant appel à la générosité du public à le rejoindre.

L'ARSLA est ravie de son élection. Elle rejoint ainsi : Action contre la faim, les Apprentis d'Auteuil, la Croix Rouge, le Secours Catholique et la FRM. Pour la première fois, une association de notre taille siège dans cette instance et sa présence devrait permettre de renforcer le comité de la charte en prenant mieux en compte la diversité des situations des associations membres.

L'ARSLA sera représentée par sa secrétaire générale, Christine Tabuenca. Son expertise du fundraising et plus particulièrement du fundraising via les médias (Téléthon, Sidaction) sera certainement aussi un atout pour le Comité de la Charte.

En 2015, l'ARSLA célèbre ses 30 années d'existence. Elle est née de la rencontre d'un malade atteint de la maladie de Charcot et de son neurologue qui ont décidé d'unir leurs forces pour « Accompagner les malades et vaincre la maladie ». Deux missions qui sont toujours nos priorités aujourd'hui.

Acteur incontournable de santé publique (interlocuteur privilégié du Ministère de la Santé, à l'initiative des centres de référence des maladies rares...), l'ARSLA est également devenue un opérateur majeur de recherche en 2014 avec le lancement du Protocole PULSE, programme de recherche novateur dont l'objectif est de fonder les bases de la recherche de demain. L'ARSLA s'est engagée à hauteur de 1,4 million d'euros (sur 5 ans). Financée à 93% par la générosité du public, ces actions nous poussent plus que jamais à être irréprochables !

À propos du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds, et la transparence financière.

Contact presse : Christine Tabuenca c.tabuenca@arsla.org ou 06 72 60 46 08